

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1446

11 juin 2012

SOMMAIRE

Au Petit Monde s.à r.l.	69381	L'Athanor	69393
China Designer Outlet Mall S.A.	69408	Layton S.A.	69405
Creadoc S.à.r.l.	69396	Le Chatelet s.à r.l.	69406
Crystal Shore Wealth Management S.à r.l.	69401	Le Comitium International S.A.	69406
DCA.lu S.à r.l.	69393	Lee Cooper Group Management	69393
DWS Emerging Corporate Bond Master Fund	69375	Lemagyc s.à r.l.	69406
Ersel Sicav	69362	Lemon Brands & Services S.à.r.l.	69396
Fridriks S.à r.l.	69398	Leni	69389
Giopao S.à r.l.	69391	Lenovo (Belgium) Sprl - Luxembourg Branch	69392
HealthCoach S.à r.l.	69388	Librairie LE MONDE	69407
IBM Products Holdings - Luxembourg Branch	69392	Linamar Holdings Hungary Ltd., Luxem- bourg Branch	69390
Inenergy Wind Canada S.à r.l.	69389	LINSTER-bureautique S.à r.l.	69405
Kanner- a Jugendchouer vun de Gemenge Fluessweiler a Wuermer, association sans but lucratif	69389	Loherco S.A.	69407
Kefen S.à r.l.	69376	LOU and friends S.à r.l.	69407
Kent Inter Holding S.A.	69383	LuxCo UK S.à r.l.	69396
Kentrade S.A.	69390	Lux-Macle Constructions S.à.r.l.	69407
KHM SP Neuhauser Straße 20 Beteiligung S.à r.l.	69392	LYXOR Selection Fund	69400
Kreos Capital IV (Luxembourg) S.à r.l. ...	69389	MAMA Sustainability Fund Management S.à r.l.	69376
Kronospan Holdings, s.à r.l.	69392	MAMA Sustainability Fund Soparfi 1 S.à r.l.	69381
Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l.	69390	Mast S.à.r.l.	69408
Kronospan Luxembourg S.A.	69392	Medico International S.A.	69407
La Louisière S.A.	69400	Movil Wave	69400
La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances	69404	Naboo Holding S.A.	69390
LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances	69404	Ossiam Lux	69372
LALUX RE, Société Anonyme de Réassu- rance	69405	Ossiam Lux	69372
		Pearl Dream S.A. SPF	69383
		Wellington Luxembourg S.A.	69408
		W.Thielen s.à r.l.	69408
		Zephira	69405

Ersel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.017.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of March.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of ERSEL SICAV (the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by notarial deed on 13 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 125 of 7 February 2000.

The articles of incorporation of the Company were amended by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 3 March 2004, published in the Mémorial number 335 of 25 March 2004.

The Meeting was opened with Mrs Christelle Vaudémont, employee, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Mrs Céline Parmentier, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Matthieu Baro, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (the "Bureau") having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Replacement of the actual official French language by the English language in the whole Company's documentation including the Articles of Incorporation and the Prospectus of the Company.

2. Approval of the English translation of the Articles of Incorporation and the Prospectus.

II.- The shareholders present or represented, the number of shares held by each of them and the proxies of the represented shareholders are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- The Meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the registered shareholders on

IV.- It appears from the attendance list that, out of 3,218,860.7136 shares in issue, 2,274,539.3112 shares are present or represented at the Meeting, representing more than half of the Company's capital.

V.- As a result of the foregoing, the Meeting was regularly constituted and could validly deliberate and vote on the items of the agenda.

VI.- After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to replace the actual official French language by the English language in the whole Company's documentation including the Articles of Incorporation and the Prospectus of the Company.

Second resolution

The Meeting decides to approve the English translation of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 1. Between the subscribers and all those who shall become shareholders, a company is incorporated in the form of a limited company under the regime of an investment company with variable capital bearing the name of "ERSEL SICAV".

Art. 2. The Company is incorporated for an indefinite term. The Company may be dissolved at any time by resolution of the General Meeting ruling as for an amendment of the present Articles of Association.

Art. 3. The Company's exclusive object shall be to invest the funds at its disposal in securities and in financial products generally whatsoever, in any instrument representing rights attached to ownership, debts or transferable securities, as well as in liquidities, with the aim of spreading investment risks and of having its shareholders benefit from the results of the management of its portfolios.

The Company may take all measures and carry out all transactions which it deems useful to the accomplishment and development of its object in the broadest sense within the context of the Law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment.

Art. 4. The Company's registered office is established in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg. By simple decision of the Board of Directors, branches or offices may be established both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the case where the Board of Directors might consider that extraordinary events of a political or military nature likely to compromise the normal activity of the Company at the registered office or easy communication with that office or between that office and abroad have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until complete cessation of those unusual circumstances. This temporary measure shall have no effect on the nationality of the Company which notwithstanding the temporary transfer of the registered office shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company's capital shall be represented by shares with no indication of their nominal value and shall at any time be equal to the Company's net assets as defined in Article twenty-three of the present Articles of Association.

Depending on what the Board of Directors shall decide, the shares shall be in different classes and the proceeds from the issue of each class shall be invested, in accordance with Article three above, in transferable securities or other assets corresponding to a geographic zone, an industrial sector, a monetary zone or in such specific type of equities or bonds depending on what the Board of Directors shall decide from time to time for each share class. Each share class shall constitute a "Sub-Fund" indicated by a generic name.

The Board of Directors may decide to issue categories and/or sub-categories of shares of all sorts in each share class, at the choice of the shareholders. The description of these categories and sub-categories shall be included in the prospectus of the Fund, in accordance with the decision taken by the Board of Directors.

The Board of Directors may create additional Sub-Funds at any time, provided that the rights and obligations of the shareholders of the existing Sub-Funds are not affected by that creation.

The Company's minimum capital may not be less than ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EUROS (EUR 1,250,000).

The Board of Directors shall be authorised to issue additional shares in any Sub-Fund whatsoever, fully paid up, at a price based on the Net Asset Value per share of the Sub-Fund concerned, determined at any time in accordance with Article twenty-three of the present Articles of Association, without reserving former shareholders any preferential subscription right.

The Board may also accept subscriptions for an existing portfolio, as provided in the Law of 10 August 1915 as amended, provided that the transferable securities in that portfolio comply with the Company's investment objectives and restrictions and that the securities are listed on an official stock exchange or traded on an organised market which is recognised and open to the public, or on any other market offering similar guarantees. This portfolio must be simple to value. A valuation report, the cost of which shall be borne by the investor concerned, shall be established by the auditor in accordance with Article 26-1(2) of the aforementioned Law and shall be lodged with the Court and for inspection at the Company's registered office.

The Board of Directors may delegate responsibility to any duly authorised director, to any executive of the Company or to any other duly authorised person to accept subscriptions, to deliver and to receive payment of the price of such new shares.

The capital shall be equal to the total net assets of all of the Sub-Funds.

Art. 6. For each Sub-Fund, the Board of Directors may decide to issue shares in the form of registered and/or bearer shares. For registered shares, the shareholder shall receive a confirmation of his share ownership unless he decides to receive certificates. If a shareholder asks for the exchange of his certificates for certificates in another form, the cost of such an exchange shall be borne by him.

If bearer shares are issued, then certificates shall be issued in the forms which shall be determined by the Board of Directors. If an owner of bearer shares asks for the exchange of his certificates for certificates in another form, the cost of such an exchange shall be borne by him. If a shareholder wants more than one certificate to be issued for his shares, the cost of those additional certificates may be charged to that shareholder. Share certificates shall be signed by two directors. The two signatures may be hand-written, printed or stamped. Nevertheless, one of the signatures may be made by a person delegated to that effect by the Board of Directors. In such a case, it must be hand-written. The Company may issue temporary certificates in the forms which shall be determined from time to time by the Board of Directors.

Shares shall only be issued on acceptance of the subscription and receipt of the purchase price. Following acceptance of the subscription and receipt of the purchase price by the Company, and without delay, the subscribed shares shall be allocated to the subscriber and if he so requests he shall be issued with definitive registered or bearer certificates.

For registered shares, dividends shall be paid to shareholders at the address entered in the register of shareholders and for bearer shares on presentation of the appropriate dividend coupon.

All shares, other than bearer shares, issued by the Company shall be entered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons appointed by the Company for that purpose. The entry must indicate the name of each registered shareholder, his residence or elected domicile, the number of registered shares he holds and the amount paid for each share. Any transfer of registered shares shall be entered in the register of shareholders.

Bearer shares shall be transferred by submission of the corresponding bearer share certificate with all non-accrued coupons attached. Registered shares shall be transferred (a) if certificates have been issued, by submission to the Company of the certificate or certificates representing those shares, together with all other transfer documents required by the Company and (b) if certificates have not been issued, by a written transfer declaration entered in the register of share-

holders, dated and signed by the transferor and the transferee, or by their authorised representatives proving the required powers.

Any registered shareholder must provide the Company with an address to which all communications and all information from the Company may be sent. That address shall also be entered in the register of shareholders.

In the case where a registered shareholder does not provide the Company with an address, mention must be made of this in the register of shareholders, and the shareholder's address shall be deemed to be at the Company's registered office or any other address which might be fixed periodically by the Company. This shall be until another address is provided to the Company by the shareholder. The shareholder may at any time change the address entered in the register of shareholder by a written declaration sent to the Company at its registered office, or any other address which might be fixed periodically by the Company.

If the payment made by a subscriber has the effect of allocating rights to fractions of shares, the subscriber shall have no voting right with regard to that fraction but shall be entitled, to the extent that the Company shall determine the mode of calculation of fractions, to a proportion of the dividends. As for bearer shares, certificates shall only be issued representing entire shares.

The Company shall only recognise a single shareholder per Company share. In the case of joint ownership or bare and beneficial ownership, the Company may suspend the exercise of the rights deriving from the share or shares concerned until the time when one person has been designated to represent the joint owners, the bare owners or the beneficial owners vis-à-vis the Company.

Art. 7. When a shareholder can prove to the Company that his share certificate has been lost or destroyed, a duplicate may be issued on his request under the conditions and guarantees that the Company shall determine, particularly in the form of insurance, without prejudice to any other form of guarantee that the Company may choose.

Once the new certificate has been issued, bearing an indication that it is a duplicate, the original certificate shall no longer have any value.

Damaged or spoilt share certificates may be exchanged on the order of the Company. Such damaged or spoilt certificates shall be submitted to the Company and cancelled immediately.

The Company may at its discretion charge the shareholder with the cost of the duplicate or new certificate and all other substantiated expenses incurred by the Company in relation to the issue and registration or destruction of the old certificate.

Art. 8. The Board of Directors may restrict or block the ownership of Company shares by any physical person or legal entity if the Company considers that such ownership would result in a breach of the Law in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, may involve the Company being subject to taxation in a country other than the Grand Duchy or may in any other way be prejudicial to the Company.

In particular, it may limit or prohibit the ownership of Company shares by any "national of the United States of America" as hereinafter defined.

To that effect, the Company may:

- a) refuse the issue of shares and the entry of a share transfer when it appears that such issue or transfer shall or might have the consequence of allocating ownership of the share to a person who is not authorised to hold Company shares;
- b) at any time ask any person appearing in the register of shareholders, or any other person who asks to register a share transfer, to provide it with all the information and certificates which it deems necessary, possibly supported by a declaration under oath, with a view to determining if those shares belong or shall belong in effective ownership to a person who is not authorised to hold Company shares;
- c) proceed with the forced redemption of all shares if it appears that a person who is not authorised to hold Company shares, either alone or together with other persons, is the owner of Company shares, or proceed with the forced redemption of all or some of the shares if it appears to the Company that one or more persons are owners of a proportion of the Company shares in a manner liable to make the fiscal or other laws of jurisdictions other than Luxembourg applicable to the Company.

In such a case, the following procedure shall be applied:

1) The Company shall send a notice (hereinafter called the "redemption notice") to the shareholder owning the shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed: the redemption notice shall specify the shares to be redeemed, the redemption price to be paid and the place where that price shall be payable. The redemption notice may be sent to the shareholder by registered letter to their last known address or that entered in the Company's register of shareholders.

The shareholder in question shall be obliged to submit to the Company the certificate or certificates, if there are any, representing the shares specified in the redemption notice. Once the offices have closed on the day specified in the redemption notice, the shareholder in question shall cease to be the owner of the shares specified in the redemption notice. If they are registered shares, then his name shall be deleted as owner of those shares in the register of shareholders, and if they are bearer shares, then the certificate or certificates representing those shares shall be cancelled in the books of the Company.

2) The price at which the shares specified in the redemption notice shall be redeemed (the “redemption price”) shall be equal to the Net Asset Value of the shares of the Sub-Fund concerned in the Company, determined in accordance with article twenty-three of the present Articles of Association on the date of the redemption notice.

3) The redemption price shall be paid in the currency of the Sub-Fund concerned to the owner of those shares, unless during a period of exchange restriction. The price shall be lodged by the Company in a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice), which shall submit it to the shareholder in question against production of the certificate or certificates, if they have been issued, representing the shares indicated in the redemption notice.

Once the price has been lodged under those conditions, no person interested in the shares mentioned in the redemption notice may assert rights over the shares or some of them or commence any action against the Company and its assets, except the right of the shareholder, appearing as the owner of the shares, to receive the price thus lodged (without interest) in the bank against production of the certificate or certificates, if they have been issued.

4) The exercise by the Company of the powers granted by the present Article may in no case be questioned or invalidated on the grounds that there was not sufficient proof of the ownership of the shares by a person or that a share belonged to another person than stated by the Company in sending the redemption notice, solely provided that the Company exercises its powers in good faith, and

d) at any Shareholders’ Meeting, refuse the voting right of any person who is not authorised to hold Company shares.

The term “national of the United States of America”, as used in the present Articles of Association, shall mean any national, citizen or resident of the United States of America or one of their territories, possessions or regions under their jurisdiction, or any persons normally residing there (including the successors of any persons, limited companies or entities incorporated or organised there).

Art. 9. Any Meeting of the Shareholders of the Company validly constituted shall represent all the shareholders of the Company if the resolutions which have to be passed are of a general interest to all the shareholders. Those resolutions shall bind all the shareholders of the Company irrespective of the class and category of the shares they hold. The Meeting shall have the broadest powers to order, enforce or ratify acts in relation to the Company’s operations.

Nevertheless, if the resolutions relate exclusively to the specific rights of the shareholders of a Sub-Fund or category, if there is a risk of conflict of interest between different Sub-Funds, then these resolutions must be passed by a General Meeting representing the shareholders of that Sub-Fund.

Art. 10. The Annual General Meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg Law in Luxembourg at the Company’s registered office or at any other place in Luxembourg which shall be fixed in the notice of convocation, on 3 March at 15.00. If that day is not a bank working day in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the first working day thereafter.

The Annual General Meeting may be held abroad if the Board of Directors observes as sole arbiter that exceptional circumstances so require.

Other Shareholders’ Meetings may be held at a time and place specified in the notice of convocation.

Art. 11. The quorums and deadlines required by the Law shall govern notices of convocation and the conduct of the Company’s Shareholders’ Meetings to the extent that there is no contrary provision in the present Articles of Association.

Any share of any Sub-Fund whatsoever, and whatever its net asset value, shall give a right to one vote. Any shareholder may attend Shareholders’ Meetings by appointing another person to act as their proxy, in writing, by wire, telegram, telex or fax.

To the extent that there is no contrary provision in the Law or in the present Articles of Association, resolutions shall be passed by the properly convened General Meeting of Shareholders by a simple majority of the shareholders present and voting.

Resolutions in relation to any Sub-Fund whatsoever shall also be passed, to the extent that there is no contrary provision in the Law or in the present Articles of Association, by a simple majority of the shareholders of the Sub-Fund concerned present and voting.

The Board of Directors may set any other conditions to be met by the shareholders in order to attend Shareholders’ Meetings.

Art. 12. Shareholders shall meet on convocation by the Board of Directors. A notice stating the agenda shall be sent by letter at least eight days prior to the Meeting to any shareholder at his address entered in the register of shareholders.

To the extent required by the Law, the notice shall moreover be published in the Luxembourg Memorial, Special Section for Companies and Associations, in a Luxembourg newspaper and in any other newspapers which the Board of Directors shall decide.

Art. 13. The Company shall be administered by a Board of Directors consisting of at least three members. The members of the Board of Directors need not be shareholders of the Company.

Directors shall be elected by the Annual General Meeting of Shareholders for a term ending at the following Ordinary General Meeting, when their successors shall be elected. Nevertheless, a director may be dismissed with or without grounds and/or may be replaced at any time by shareholders’ resolution.

If the post of director shall become vacant following death, resignation or otherwise, the remaining directors may meet and elect a director by a majority of votes to perform the tasks attached to the post becoming vacant, until the next Shareholders' Meeting.

Art. 14. The Board of Directors shall elect a chairman and may elect one or more vice-chairmen from among its members. It may also appoint a secretary who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of meetings of the Board of Directors as well as Shareholders' Meetings. The Board of Directors shall meet on convocation by the Chairman or two directors, at the place indicated in the notice of convocation.

The Chairman of Board of Directors shall chair all General Meetings of Shareholders and meetings of the Board of Directors, but in his absence the General Meeting or meetings of the Board of Directors may appoint another director by a majority or, in the case of a General Meeting, when no director is present then any other person to take the chair of those Meetings.

If necessary, the Board of Directors shall appoint executives and authorised representatives of the Company, including a managing director, a secretary, possibly deputy managing directors, deputy secretaries and other executives and authorised representatives whose tasks shall be deemed necessary for the proper management of the Company's business. Such appointments may be revoked by the Board of Directors at any time. Directors and authorised representatives need not be directors or shareholders of the Company. Insofar as the Articles of Association do not rule otherwise, the directors and authorised representatives appointed shall have the powers and responsibilities attributed to them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least 24 hours prior to the time provided for the meeting, unless it is urgent, in which case the nature and the grounds for that urgency shall be indicated in the notice of convocation. Such convocation shall be dispensed with following consent being received from each director in writing by wire, telegram, telex or fax. A special convocation shall not be required for a meeting of the Board of Directors being held at a time and place determined in a prior decision taken by the Board of Directors.

Any director may attend any meeting of the Board of Directors by appointing another director to act as his proxy in writing or by wire, telegram, telex or fax.

Directors may only act within the context of properly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Company by their individual signature unless they are expressly authorised to do so by a decision of the Board of Directors.

The Board of Directors may only deliberate and act validly if at least one half of the directors are present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at the meeting in question. If equal numbers of votes are cast both for and against at a meeting of the Board, then the Chairman shall have the casting vote.

Decisions signed by all the members of the Board shall be as valid and enforceable as those taken at a meeting properly convened and held. Such signatures may be made on a single document or on several copies of the same decision and may be substantiated by letters, wires, telegrams, telexes, faxes or similar means.

The Board of Directors may delegate its powers in relation to the everyday management of the Company and the performance of operations with a view to the accomplishment of its object and the pursuit of the general orientation of its management to physical persons or legal entities who or which need not be members of the Board of Directors.

Art. 15. The minutes of meetings of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the director chairing that meeting.

Copies or extracts of the minutes intended to serve legally or otherwise shall be signed by the Chairman or the Secretary or by two directors.

Art. 16. The Board of Directors shall have the power to determine the general orientation of the management and the investment policy for each share class and the pool of assets relating thereto ("Sub-Fund") as well as the lines of conduct to be followed in administering the Company, and any restrictions generally whatsoever which might from time to time affect the Company's investments, in accordance with the applicable Laws.

With the aim of reducing the operational and administrative charges, whilst permitting greater diversification of investments, the Board of Directors may decide that all or some of the Company's assets shall be co-managed with the assets belonging to other undertakings for collective investment as defined in the prospectus.

Art. 17. No contract and no transaction which the Company may conclude with other companies or firms may be affected or invalidated by the fact that one or more directors, executives or authorised representatives of the Company might have any interest whatsoever in such other company or firm, or by the fact that he might be a director, shareholder, executive, authorised representative or employee.

The director, executive or authorised representative of the Company who is a director, shareholder, executive, authorised representative or employee of a company or firm with which the Company concludes contracts or with which it is otherwise in a business relationship shall not thereby be deprived of the right to deliberate, to vote and to act with regard to matters in relation with such contract or such business.

If a director, executive or authorised representative of the Company has an “interest conflicting with that of the Company” in some business of the Company, then that director, executive or authorised representative must inform the Board of Directors of that personal interest and not deliberate or vote on that matter. A report must be drawn up on the subject of that business and the personal interest of such director, executive or authorised representative and put before the next Shareholders’ Meeting.

The term “interest conflicting with that of the Company”, as used in the previous paragraph, shall not apply to relations or to interests, positions or transactions which might exist in any way in relation to the Indosuez group, their subsidiaries and affiliated companies or other companies or entities which shall be determined as sole arbiter from time to time by the Board of Directors.

Art. 18. The Company may decide to remunerate each of the directors for their services at a rate fixed periodically by the General Meeting of directors and to reimburse the expenses reasonably incurred by those same directors.

The Company may indemnify any director, executive or authorised representative, their heirs, testamentary executors and administrators, for expenses reasonably occasioned by any actions or proceedings in which they might have taken part in their capacity as director, executive or authorised representative of the Company or for having been, on the request of the Company, a director, executive or authorised representative of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which it might not have been indemnified, except in the case where, in such actions or proceedings, they are finally found liable for gross negligence or poor administration. In the case of extra-judicial arrangement, such an indemnity shall only be granted if the Company is informed by its Counsel that the director, executive or authorised representative in question has not committed such a failure in his duties. The right to indemnity shall not exclude other rights on the part of the director, executive or authorised representative.

Art. 19. The Company shall be bound by the joint signatures of two directors, or by the sole signature of a director duly authorised to do so, or by the sole signature of a director or an authorised representative of the Company duly authorised to do so, or by the sole signature of any other person to whom powers shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 20. The Company’s operations and its financial situation, in particular including its accountancy, shall be supervised by one or more auditors who must meet the requirements of Luxembourg Law in relation to their worthiness and their professional experience, and who shall perform the tasks prescribed by the Law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment. The auditors shall be elected by the Annual General Meeting of Shareholders for a term ending on the day of the next Annual General Meeting of Shareholders, when their successors shall be elected. Auditors in office may be dismissed at any time with or without grounds by the General Meeting of Shareholders.

Art. 21. In accordance with the terms set hereinafter and notwithstanding the restrictions imposed by the Board of Directors for a specific share class or category, the Company may redeem its own shares at any time but only within the limits imposed by the Law.

However, neither the company nor any Sub-Fund shall be obliged to redeem more than ten per cent of the number of shares issued on no matter what valuation day.

If that threshold is exceeded, all redemption requests exceeding ten per cent which have not been satisfied shall be treated as a priority on the following valuation day.

Any shareholder shall be entitled to ask the Company to redeem all or some of his shares. The shares may be redeemed by means of securities in the portfolio insofar as the shareholder accepts a reimbursement in kind, this reimbursement is not made to the detriment of the remaining shareholders and the equality of shareholders is maintained at any time. The redemption price shall be equal to the Net Asset Value of the shares of the Sub-Fund concerned, as shall be determined in accordance with the provisions of Article twenty-three hereinafter, possibly reduced by an redemption commission which cannot exceed one per cent of the Net Asset Value which shall be fixed by the Board of Directors. A report shall be drawn up by the auditor confirming the validity of the price thus determined. Any redemption request must be presented by the shareholder in writing, by telex or fax, to the Company’s registered office in Luxembourg or to any other physical person or legal entity appointed by the Company to act as its authorised representative for the redemption of shares. The request must be accompanied by the share certificate or certificates (if they have been issued) in good and proper form and sufficient proof of any possible transfer. Shares redeemed by the Company shall be cancelled.

The redemption request may not relate to an amount lower than the threshold for the minimum holding set from time to time by the Board of Directors, except with the consent of the latter otherwise.

If a redemption request might have the effect of reducing the number of shares held by a shareholder in one given Sub-Fund to fewer than the minimum number set by the Board of Directors, the shareholder in question shall be deemed to have ordered the redemption of all the shares he holds in that Sub-Fund. If specific circumstances affect the interests of the Company, the Board of Directors may defer all or some of the payment of the redemption price to the persons requesting the redemption of shares. The right of redemption shall be subject to the condition that the Sub-Fund concerned has sufficient assets to honour the said redemptions. The Company may also decide to defer payment for the redemptions of a Sub-Fund if the fact of gathering the liquidities in order to honour the said redemption might, in the opinion of the Board of Directors, constitutes an excessive burden on the Sub-Fund concerned. The payment may be

deferred until those specific circumstances have ceased to exist. The redemption price may be fixed on the basis of the Net Asset Value then applicable.

The Board of Directors may proceed with the forced redemption of all the shares of a Sub-Fund if it is authorised by a general meeting of that Sub-Fund, ruling by a simple majority of the shares present or represented at that meeting, in all cases where the Company considers such redemption necessary in the interests of the Company's shareholders. The Board of Directors may also proceed with such a forced redemption, without authorisation, in the case where the net assets of a Sub-Fund fall below a minimum set by the Board of Directors, and after prior notice as determined in the sale documents.

The Board of Directors may subject the redemption of shares to any restrictions which it deems necessary or desirable, and the Board of Directors may in particular decide that the shares shall not be redeemable during such period as it shall determine, as provided in the share sale documents.

Art. 22. Any shareholder shall be entitled to request the conversion of all or some of his shares into shares of another existing Sub-Fund.

The conversion shall be made on the valuation day following receipt of the conversion request, by letter, telex or fax in Luxembourg, that request stating the number and category of shares to be exchanged as well as the new Sub-Fund selected. The conversion shall be made at a rate determined by reference to the Net Asset Value of the shares of the Sub-Fund concerned on the valuation day concerned. The Board of Directors may fix a minimum conversion threshold for each Sub-Fund.

If there are capitalisation and distribution shares in a Sub-Fund, then shareholders may request conversion of all of some of their capitalisation shares into distribution shares and vice versa. The conversion shall be made on the basis of the Net Asset Value on the valuation day, reduced by a commission whether within the same Sub-Fund or to another Sub-Fund.

The rate at which all or some of the shares of a given Sub-Fund (the "original Sub-Fund") are converted into the shares of another Sub-Fund (the "new Sub-Fund") shall be determined by means of a formula taking account of the respective Net Asset Values and the costs applicable, as defined in the prospectus.

If a new certificate is requested, it shall only be sent to the shareholder after receipt by the Company of the old certificate (if there was one) and a duly completed conversion request.

Art. 23. Each calculation of the Net Asset Value shall be made in observance of the principles and in accordance with the terms stated in the following paragraphs.

1 – The Net Asset Value per share of each Sub-Fund shall be calculated under the responsibility of the Board of Directors at least twice per month. Similarly, if the Board of Directors has decided to create several Categories and/or Sub-Categories of shares per Sub-Fund, then one Net Asset Value per share specific to those Categories and/or Sub-Categories shall be calculated under the responsibility of the Board of Directors at least twice per month.

2 – The calculation of the Net Asset Value per share shall be made by reference to the total net assets of the corresponding Sub-Fund, Category and/or Sub-Category. The total net assets of each Sub-Fund, Category and/or Sub-Category shall be calculated by adding together all of the asset elements held by each of them (including rights, entitlements or percentages held in certain Internal Pools as described in more detail in Point 4 below) from which shall be deducted those debts and liabilities specific to them, all in accordance with what is indicated in Point 6 below.

3 – The Net Asset Value per share of each Sub-Fund, Category and/or Sub-Category shall be calculated by dividing their respective total net assets by the number of shares in circulation.

4 – In order internally to ensure global financial and administrative management of the pools of assets belonging to several Sub-Funds, Categories and/or Sub-Categories of shares, the Board of Directors may create as many Internal Pools as there shall be such pools of assets to be managed (the "Internal Pools"). Indeed, several Sub-Funds, Categories and/or Sub-Categories of shares totally or partially with the same investment policy may combine the assets acquired by each of them within the context of implementing that investment policy in a Pool created for that purpose. The proportion held by each Sub-Fund, Category and/or Sub-Category of shares within each of the Internal Pools may be expressed either in terms of percentages or in terms of rights (or entitlements) as specified in the following two paragraphs. The creation of an Internal Pool shall have the sole objective of facilitating the administrative and financial management of the Company.

The holding percentages shall be established on the basis solely of the ratio of contribution to the assets of a given Internal Pool. The entitlements held by each of the participants in a given Pool shall relate to a percentage of each line of the Pool in question, in relation to the proportion held in the Pool. These holding percentages shall be recalculated on each Valuation Day in order to take account of any redemption, issue, conversion, distribution or other event generally whatsoever occurring within any whatsoever Sub-Funds, Categories and/or Sub-Categories of shares concerned and likely to increase or reduce their participation in the Internal Pool concerned.

The rights/entitlements which might be issued by a given Internal Pool shall be valued at intervals and in accordance with terms identical mutatis mutandis to those indicated in Points 1, 2 and 3 above. The total number of rights/entitlements issued shall vary in relation to the distributions, redemptions, issues, conversions or other events generally whatsoever occurring within any whatsoever Sub-Funds, Categories and/or Sub-Categories of shares concerned and likely to increase or reduce their participation in the Internal Pool concerned.

A segregation of pooled assets shall be possible at any time.

5 – The total net assets of each Sub-Fund shall be calculated by adding the total net assets of each Category and/or Sub-Category created within that Sub-Fund and shall be expressed in the currency in which that Sub-Fund is expressed.

6 – Notwithstanding what is indicated in Point 4 above, concerning rights/entitlements and holding percentages, and notwithstanding specific rules which might be set for one or more specific Sub-Funds, the valuation of the net assets of the different Sub-Funds shall be made in accordance with the rules stated hereinafter.

I. The assets of the Company shall in particular include (1) all cash in hand and on deposit including interest outstanding but not yet collected and interest accrued on those deposits until valuation day; (2) all effects and bills payable on sight and accounts receivable (including the income from the sale of securities the price of which has not yet been collected); (3) all securities, shares, equities, bonds, option or subscription rights and other investments and transferable securities which are the property of the Company; (4) all dividends and distributions to be received by the Company in cash and in securities to the extent that the Company has knowledge thereof; (5) all interest outstanding but not yet received and all interest produced until valuation day by securities which are the property of the Company, unless that interest is included in the principal of those securities; (6) the Company's establishment costs, to the extent that they have not been amortised; (7) all other assets of any nature whatsoever, including expenses paid in advance.

The value of those assets shall be determined in the following manner: (a) the value of cash in hand or on deposit, effects and bills payable on sight and accounts receivable, expenses paid in advance and dividends and interest announced or reaching maturity but not yet collected, shall be assessed at the nominal value of those assets, unless it proves unlikely that such value can be collected. In that case the value shall be determined by deducting such amount as the Company shall estimate to be appropriate with a view to reflecting the real value of those assets; (b) the valuation of any security admitted for official listing or on any other regulated market, operating regularly, recognised and open to the public, shall be based on the last known price in Luxembourg on valuation day and, if that security is traded on several markets, on the basis of the last known price on the principal market for that security. If the last known price is not representative, then the valuation shall be based on the probable realisation value which the Board of Directors shall estimate with prudence and in good faith. Securities not listed or not traded on a securities market or any other regulated market, operating regularly, recognised and open to the public, shall be valued on the basis of the probable realisation value estimated with prudence and in good faith. Securities expressed in another currency than the currency in which the Sub-Fund concerned is expressed shall be converted on the basis of the exchange rate applicable on valuation day.

II. The liabilities of the Company shall consist in particular of (1) all loans, effects outstanding and accounts payable; (2) all recognised obligations, whether matured or not, including all contractual obligations reaching maturity which involve payments in cash or in kind (including the amount of dividends announced by the Company but not yet paid); (3) all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, in particular those which have been constituted with a view to covering a potential loss on certain of the Company's investments; (4) any other liability of the Company, of whatsoever nature, with the exception of those represented by the company's own funds. For valuation of the amount of these other liabilities, the Company shall take into consideration all the expenses to be borne by it, including without limitation the costs of incorporation and later amendment of the Articles of Association, commissions and costs payable to investment advisers, the manager, accountancy, custodian and correspondent agents, domiciliation agent, administrative agent, transfer agent, paying agents or other representatives and employees of the Company, as well as the permanent representatives of the Company in countries where it is subject to registration, the costs of legal assistance and auditing of the annual accounts of the Company, promotion costs, the costs of printing and publication of the share sale documents, the costs of printing annual and interim financial reports, the costs of holding the Shareholders' Meetings and meetings of the Board of Directors, the reasonable travelling costs of directors and executives, directors' fees, the costs of registration declarations, all taxes and duties raised by government authorities and stock exchanges, the costs of publication of the issue and redemption prices as well as any other operating costs, including financial, banking and brokerage costs incurred in the purchase or sale of assets or otherwise and any other administrative costs. For valuation of the amount of these liabilities, the Company shall take account prorata temporis of the expenses, administrative and otherwise, which are of a regular or periodic nature.

If a debt, a liability or an obligation incurred by the SICAV relates to the assets of one Sub-Fund in particular or to any activity relating to the assets of one Sub-Fund in particular, only the assets of that Sub-Fund shall be affected by that debt, liability or obligation. Recourse by third party creditors shall be limited to the assets of the Sub-Fund to which the debt, liability or obligation relates.

The Assets, liabilities and costs which are not attributable to a Sub-Fund shall be attributed to the different Sub-Funds in equal proportions or, insofar as the amounts in question so justify, prorata to their respective net assets.

III. Each Company share in the process of being redeemed shall be considered a share issued and in existence until the close of the valuation day applicable to the redemption of that share and, as from the close of that day and until the price has been paid, its price shall be considered as a liability of the Company. Each share to be issued by the Company in line with subscription requests received shall be treated as issued as from the close of the valuation day for its issue price and its price shall be treated as an amount due to the Company until it has been received by it.

IV. Insofar as possible, account shall be taken of any investment or disinvestment decided on by the Company until valuation day.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, any decision by the Board of Directors or any delegate of the Board of Directors with regard to calculation of the Net Asset Value per share shall be definitive and shall bind the Company and its past, present and future shareholders.

The valuation shall neither be audited nor adjusted.

Art. 24. The Company may suspend determination of the Net Asset Value of shares in any Sub-Fund whatsoever as well as the issue, redemption and conversion of its shares:

(a) during any period in which a market or stock exchange which is the principal market or stock exchange where a substantial proportion of the Company's investments is listed at a given moment is closed, except for normal holidays, or in which exchanges there are subject to significant restrictions or suspended; (b) when the political, economic, military, monetary or social situation or any event of force majeure, outside the responsibility and power of the Company makes it impossible to dispose of its assets by reasonable and normal means without seriously harming the interests of shareholders; (c) during any interruption of the communications normally used to determine the price of any company investment whatsoever or current prices on a any market or exchange whatsoever; (d) when restrictions on the exchange or movement of capital prevent transactions from being carried out on behalf of the Company or when transactions to purchase or sell Company assets cannot be concluded at normal exchange rates; (e) on convocation to a Meeting during which the dissolution of the Company shall be proposed.

Under exceptional circumstances which might negatively affect the interests of shareholders, or in the case of redemption conversion requests for more than 10% of the net assets of a Sub-Fund, the Company's Board of Directors may be attributed the right only to fix the value of a share after, when possible, carrying out the sales on behalf of the Sub-Fund as required.

In that case, subscription, redemption and conversion requests being executed shall be processed on the basis of the Net Asset Value thus calculated.

Such a suspension shall be published by the Company and shall be notified to shareholders who have requested the redemption or conversion of their shares by the Company at the time of lodging the irrevocable written request for that redemption.

That suspension in relation to one Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the net asset value, the issue, redemption or conversion of shares in another Sub-Fund.

During any period of suspension, requests for subscription, redemption or conversion of shares may be revoked by written notification, insofar as this is received by the Company and/or by a Sub-Fund prior to cessation of the suspension. In the absence of such revocation, the issue, redemption or conversion price shall be based on the first calculation of the Net Asset Value after the expiry of that period of suspension.

Art. 25. When the Company offers the shares of any Sub-Fund whatsoever for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and issued shall be equal to the Net Asset Value as defined for the corresponding Sub-Fund in the present Articles of Association increased by a commission as provided in the sale documents. Any remuneration to agents acting in the placement of shares shall be paid from that commission. The price thus determined shall be payable at the latest five bank working days in Luxembourg after the date on which the subscription request was received.

Notwithstanding the above, the Board of Directors may decide, for a specific Sub-Fund or for a specific share category, to issue sub-classes of shares which differ with regard to elements decided by the Board of Directors and specified in the prospectus.

These sub-classes of shares shall participate in the portfolio of the Sub-Fund or category in proportion to the part of the portfolio attributable to each sub-class.

The Net Asset Value per share of that sub-class on a given Valuation Day shall be equal to the Net Asset Value of that sub-class on that Valuation Day divided by the total number of shares of that sub-class in circulation on that date.

Art. 26. The Company's financial year shall commence on the first day of January each year and close on the last day of December of that same year.

Art. 27. On a proposal from the Board of Directors, the General Meeting of Shareholders shall determine for each Sub-Fund how the net annual income from the investment shall be allocated.

For distribution shares, each Sub-Fund shall be authorised to distribute the maximum dividend authorised by the Law (the Company may distribute such dividend as it deems appropriate provided that the total assets of the Company remain above EUR 1,250,000 at any time).

For capitalisation shares, the net income and the net capital gains shall not be distributed, but increase the Net Asset Value of the (capitalisation) shares concerned.

However, each Sub-Fund may, in accordance with the dividend distribution policy proposed by the Board of Directors, distribute all or part of the net income and/or net capital gains by majority resolution of the shareholders of the Sub-Fund concerned.

In any event, the Board of Directors may decide on the distribution of interim dividends and make interim payments on dividends.

Dividends may be paid in the currency of the Sub-Fund concerned or in any other currency chosen by the Board of Directors and may be paid at the places and on the dates fixed by the Board of Directors.

The Board of Directors may in the last resort fix the rate of exchange applicable for the conversion of amounts of dividends into the payment currency.

Art. 28. The Company shall conclude a custodian agreement with a bank (the “Custodian”) which must satisfy the requirements of the Law concerning undertakings for collective investment.

All of the Company’s transferable securities and cash shall be held by or on behalf of the Custodian which shall assume the responsibilities provided by the Law.

In the case where the Custodian might wish to resign, the Board of Directors shall make every effort to find a company to act as custodian and the directors shall thus appoint that company as Custodian in place of the resigning Custodian. The directors may end the mandate of the Custodian but may not dismiss the Custodian unless and until a successor has been appointed as Custodian in accordance with this provision.

The Board of Directors may not terminate this agreement before a new Custodian has been chosen.

Art. 29. The liquidation of the Company shall take place under the conditions provided by Luxembourg Law and the Company’s Articles of Association. In the case where the Company’s share capital is less than two thirds of the minimum capital, the directors must submit the question of the Company’s dissolution to the General Meeting deliberating without any condition of quorum and ruling by a simple majority of the shares represented. If the Company’s share capital is less than one quarter of the minimum capital, the directors must submit the question of the Company’s dissolution to the General Meeting deliberating without any condition of quorum. The dissolution may be pronounced by the shareholders owning one quarter of the shares represented at the meeting. The convocation must be such that the meeting is held within a deadline of forty days from the date of observation that the net assets have fallen below two thirds or one quarter respectively of the minimum capital. Resolutions of the General Meeting or the Court pronouncing the dissolution and liquidation of the Company shall be published in the Memorial and in two newspapers with appropriate distribution including at least one Luxembourg newspaper. Such publications shall be made at the request of the liquidator or liquidators. In the event of the dissolution of the Company, it shall be liquidated by one or more liquidators appointed in accordance with the Law. The net proceeds of the liquidation of each Sub-Fund, Category or Sub-Category shall be distributed to shareholders in proportion to the number of shares held in those Sub-Funds, Categories or Sub-Categories. Amounts which are not claimed by shareholders at the close of the liquidation shall be consigned to the Caisse de Consignations in Luxembourg. If they are not claimed prior to the expiry of the statutory limitation period (30 years), then the amounts thus consigned may no longer be withdrawn.

The General Meeting of Shareholders of any Sub-Funds, Categories or Sub-Categories may, at any time and on convocation by the Board of Directors, rule without condition of quorum and by a simple majority of the shares present and represented on the dissolution of the Sub-Fund concerned. Furthermore, if the net assets of a Sub-Fund, Category or Sub-Category are less than EUR 10 million or the equivalent in the currency in which Sub-Fund, Category or Sub-Category is expressed, and each time that the interests of the shareholders of a Sub-Fund, Category or Sub-Category so require, (particularly in the case of a change of economic and/or political situation), the Board of Directors may decide unilaterally, on the basis of a duly substantiated decision, on the dissolution of a Sub-Fund of the Company or on the closure of one of its Categories or Sub-Categories. The shareholders shall be convened by the Board of Directors or informed of its decision in the forms provided for a General Meeting. The shareholders shall be reimbursed the net liquidation amount prorata to the shares they hold. The assets which have not been distributed to the beneficiaries at the close of the liquidation shall be kept on deposit with the Custodian Bank for a period of six months. After that deadline, those assets shall be deposited with the Caisse de Consignations in favour of those to whom they belong. Any decision taken by the Board of Directors either to dissolve a Sub-Fund or to convene a Shareholders’ Meeting for that purpose shall have the effect of suspending calculation of the Net Asset Value of the shares concerned as well as any subscription, redemption or conversion operation in progress of later, in relation to those shares.

Art. 30. The General Meeting of two or more Sub-Funds, Categories or Sub-Categories (called “entities” for the requirements of the present paragraph) may, at any time and on convocation by the Board of Directors, be pronounced, without condition of quorum and by simple majority (within each of the entities) of the shares present, on the absorption of one or more entities (the “absorbed entity” or “absorbing entities”) by the remaining entity concerned (the “absorbing entity”). The shareholders of all the entities concerned shall be convened by the Board of Directors in the forms provided for a General Meeting. In any event, the shareholders of the absorbed entity or entities shall be offered the opportunity to exit free of charge within a period of one month from the date on which they are informed of the decision to absorb, it being understood that on the expiry of that period the decision to absorb shall bind all the shareholders who have not exercised this prerogative. The decision to absorb shall only take effect as from the expiry of the said deadline of one month.

Art. 31. The present Articles of Association may be amended at a time and place decided by the General Meeting of Shareholders subject to the conditions of quorum and voting required by Luxembourg Law.

Any amendment affecting the rights of the shareholders of any Sub-Fund whatsoever in relation to those of any other Sub-Fund whatsoever shall moreover be subject to the same requirements of quorum and majority in that Sub-Fund, insofar as the shareholders of the Sub-Fund are present.

Art. 32. For all matters not governed by the present Articles of Association, the parties shall refer to the provisions of the Luxembourg Law of 10 August 1915 concerning commercial companies and its amended Laws, as well as the Law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment.”

The meeting decides as well to approve the English translation of the Prospectus as attached to this document.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the Bureau, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, signed together with us, the Notary, this original deed.

Signé: C. VAUDEMONT, C. PARMENTIER, M. BARO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2012. Relation: LAC/2012/11970. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012063056/597.

(120089695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Ossiam Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.071.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062715/10.

(120088107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

Ossiam Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.071.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of the month of May.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of OSSIAM LUX, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 160.071), (hereafter referred to as the "Company"). The Company was incorporated by a deed of the notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 5 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 18 April 2011.

The Meeting was opened at 2.30 p.m. with Ms Candice Mayembo, a private employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, elected as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Mr Jean-Baptiste Simba private employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

The Meeting elected as scrutineer Mr Silvano Del Rosso, private employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

The board having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholder present or represented and the number of his shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxy, will remain annexed to the present minutes to be filed with the registration authorities.

II. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

To amend the articles of association of the Company (the "Articles") as follows:

1. Amendment of the Articles further to the adoption of the Law of December 17, 2010 (the "Law of 2010") regarding undertakings for collective investment (the "UCI") implementing the directive 2009/65/EC (the "UCITS IV Directive") and as a consequence:

a. Replacement of references to the Law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment by references to the Law of 2010;

b. amendment of the provisions set out in the Articles in order to enable the Company to benefit from the provisions of the Law of 2010 regarding Master-Feeder structures;

c. amendment of the provisions set out in the Articles in order to enable the Company to benefit from the provisions of the Law of 2010 regarding mergers of undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS);

d. amendment of the provisions set out in the Articles in order to enable the Company to benefit from the provisions of the Law of 2010 regarding crossinvestment, i.e. investment of a UCI with multiple compartment in one or more other sub-funds of the same UCI;

2. Amendment of Article 11 "Calculation of Net Asset Value per Share" section 1 ("The assets of the Company shall include") § 7 (c) of the Articles so as to read as follows:

"(c) Short-term money market instruments (remaining maturity of less than 60 calendar days or less) - amortized cost (which approximates market value under normal conditions)".

Instead of:

"(c) Short-term money market instruments (remaining maturity of less than 90 calendar days or less) - amortized cost (which approximates market value under normal conditions)".

3. Any other business which may be properly brought before the meeting.

III. That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda published in the following newspapers: Luxemburger Wort, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Federal electronic Gazette, Schweizerische Handelsamtsblatt, on May 2 and May 10, 2012, in the Börsen-Zeitung on May 3 and May 10, 2012, in the Bulletin des Annonces Légales Obligatoires on April 30 and May 9, 2012. The convening notice has been posted by registered mail on May 8, 2012.

IV. That pursuant to Article 67-1 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting may only validly deliberate on the items of the agenda if at least 50% of the issued share capital is represented.

V. As it appears from the said attendance list, out of 4,793,444 shares in circulation, 3,167,062 shares are represented at the present extraordinary general meeting.

VI. That, as a result of the foregoing, the Chairman informs the meeting that it is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda of the present meeting.

Then the meeting adopted the following resolutions at an unanimous vote.

First resolution

The meeting resolves to amend the Articles further to the adoption of the Law of December 17, 2010 (the "Law of 2010") regarding undertakings for collective investment (the "UCI") implementing the directive 2009/65/EC (the "UCITS IV Directive") and as a consequence decides to amend Article 4, the third paragraph of Article 5, Article 12 by adding therein an item h), the six first paragraph of Article 18 and Article 24 of the Articles so as to henceforth read as follows:

Art. 4. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other assets permitted by law with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by Part I of the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "Law").

Third Paragraph of Article 5:

The board of directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund ("Sub-Fund") within the meaning of Article 181 of the Law for one class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 11 hereof. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class or classes of shares. The Company shall be considered as one single legal entity. With regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

New item h) under Article 12:

h) following the suspension of the calculation of the net asset value per share/unit, the issue, redemption and/or conversion of shares/units at the level of a master fund in which a Sub-Fund invests in its quality of feeder fund of such master fund.

Six first Paragraphs of Article 18

The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations. In compliance with the requirements set forth by the Law in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Sub-Fund may invest in any type of asset eligible to be invested in by a UCITS and in particular:

- (i) transferable securities or money market instruments;
- (ii) shares or units of other UCITS and/or UCI, including shares/units of a master fund qualifying as UCITS to the extent permitted and at the conditions stipulated by the 2010 Law;
- (iii) shares of other Sub-Funds to the extent permitted and at the conditions stipulated by the 2010 Law;
- (iv) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;
- (v) financial derivative instruments.

The investment policy of the Company may replicate the composition of an index of stocks or debt securities recognized by the Luxembourg supervisory authority.

The Company may also use all authorized techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments.

The Company may in particular purchase the above mentioned assets on any regulated market or other regulated market of a State of Europe, being or not member of the EU, of America, Africa, Asia, Australia or Oceania.

The Company may also invest in recently issued transferable securities and money market instruments, provided that the terms of issue include an undertaking that application will be made for admission to official listing on a regulated market or on an other regulated market (as described above) and that such admission be secured within one year of issue.

No Sub-Fund of the Company may invest more than 10% of its net assets in other undertakings for collective investment, except for those Sub-Funds the investment policy of which, as provided for in the Prospectus, expressly authorizes a higher percentage of investment in other undertakings for collective investment. This restriction does not apply either where a Sub-Fund is investing in shares/units of a master fund qualifying as a UCITS.

Art. 24. In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day or Valuation Time during the course of a Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons of and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing; the Company shall inform holders of bearer shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the board of directors, unless these shareholders and their addresses are known to the Company. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the board of directors, to redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day, or the Valuation Time during the course of a Valuation Day, at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes validly cast.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited in accordance with applicable laws and regulations with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares shall be cancelled.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the board of directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another Luxembourg or foreign UCITS (the "new UCITS") or to another sub-fund within such other Luxembourg or foreign UCITS (the "new Sub-Fund") and to redesignate the shares of the class or classes concerned, as relevant, as shares of the new UCITS or of the new Sub-Fund another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount

corresponding to any fractional entitlement to shareholders). In case the Company or the Sub-Fund concerned by the merger is the receiving UCITS (within the meaning of the Law), the board of directors will decide on the effective date of the merger it has initiated. Such a merger shall be subject to the conditions and procedures imposed by the Law, in particular concerning the merger project to be established by the board of directors and the information to be provided to the shareholders.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of the votes validly cast. Such general meeting of the shareholders will decide on the effective date of such merger.

The shareholders may also decide a merger (within the meaning of the Law) of the assets and of the liabilities attributable to the Company or any Sub-Fund with the assets of any new UCITS or new Sub-Fund. Such merger and the decision on the effective date of such merger shall require resolutions of the shareholders of the Company or Sub-Fund concerned, subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof, except when such merger is to be implemented with a Luxembourg UCITS of the contractual type ("fonds commun de placement"), in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such merger. If the merger is to be implemented with a Luxembourg UCITS of the contractual type, shareholders not having voted in favour of such merger will be considered as having requested the redemption of their shares, except if they have given written instructions to the contrary to the Company. The assets which may not or are unable to be distributed to such shareholders for whatever reasons will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

Where the Company or any of its Sub-Funds is the absorbed entity which, thus, ceases to exist and irrespective of whether the merger is initiated by the board of directors or by the shareholders, the general meeting of shareholders of the Company or of the relevant Sub-Fund must decide the effective date of the merger. Such general meeting is subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof.

Second resolution

The meeting decides to amend Article 11 "Calculation of Net Asset Value per Share", section 1 ("The assets of the Company shall include") § 7 (c) so as to read as follows:

(c) Short-term money market instruments (remaining maturity of less than 60 calendar days or less) - amortized cost (which approximates market value under normal conditions).

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first name, civil status and residences, the members of the board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: C. MAYEMBO, J.-B. SIMBA, S. DEL ROSSO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2012. Relation: LAC/2012/23813. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

Référence de publication: 2012062156/183.

(120087737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

DWS Emerging Corporate Bond Master Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012064367/10.

(120091188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

MAMA Sustainability Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 153.291.

Wir teilen mit, dass Frau Anja ARNOLD das Mandat als Geschäftsführerin niedergelegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 07. Juni 2012.

Référence de publication: 2012065616/10.

(120093228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Kefen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.430.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille douze, le cinquième jour de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Kefen S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.430,

Représentée par Monsieur Jean Clavel, en sa qualité de gérant unique de la Société Absorbante, dûment habilité aux fins des présentes par des résolutions écrites du gérant unique de la Société Absorbante en date du 16 mai 2012,

ET

Vallec S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social sis au 286, Boulevard Jean-Jacques Bosc, F-33130 Bègles et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 349 514 422,

Représentée par Monsieur Jean Clavel, en sa qualité de président de la Société Absorbée, dûment habilité aux fins des présentes par décision de l'associé unique de la Société Absorbée en date du 14 mai 2012

Ici représentées par Madame Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé qui resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La Société Absorbante ensemble avec la Société Absorbée étant désignées ci-après comme les "Sociétés Fusionnantes".

Conformément aux Articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi Luxembourgeoise") et aux articles L 236- 1 et suivants du Code de Commerce et aux articles du même Code de Commerce qui leurs sont applicables (la "Loi Française"),

(1) le gérant unique de la Société Absorbante; et

(2) le président de la Société Absorbée,

ont élaboré ensemble le projet commun de fusion transfrontalière suivant, par voie d'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (le "Projet de Fusion"), qu'ils entendent documenter sous la forme authentique, dans le but de préciser les modalités de ladite fusion et ont déclaré qu'à la Date Effective (telle que définie à l'article 4 ci-après):

- aucune des Sociétés Fusionnantes n'a été dissoute, déclarée en faillite ou déclarée en état de cessation des paiements;

- les Sociétés Fusionnantes n'auront aucun employé ni salarié à la Date Effective;

- la fusion susmentionnée est motivée par des considérations de restructuration et rationalisation de la structure et activités des Sociétés Fusionnantes ainsi qu'une simplification administrative et organisationnelle. En sus, la Fusion par absorption de la Société Absorbée vise à renforcer la présence et les activités de la Société absorbante à Luxembourg;

- Le Projet de Fusion sera déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publié un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations conformément aux Articles 262 et 9 de la Loi Luxembourgeoise;

- le Projet de Fusion sera déposé au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux et sera publié dans un journal d'annonces légale du siège social de la Société Absorbée et au BODACC conformément à l'Article R 236-15 de la loi Française;

- la fusion transfrontalière par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la «Fusion») devra satisfaire aux réglementations de la Loi Luxembourgeoise et de la Loi Française.

- la Fusion est soumise à la condition de l'approbation de ladite Fusion par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante établie par acte notarié et par l'associé unique de la Société Absorbée.

Ainsi, de ce qui précède, il est convenu de ce qui suit:

Art. 1^{er}. Transmission de patrimoine à titre universel. Conformément aux Articles 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise concernant la fusion par absorption, et notamment l'Article 274 et les Articles L 236-1 à L 236-22 et L 236-25 à L 236-32 de la Loi Française, à la Date Effective, tant entre les Sociétés Fusionnantes qu'à l'égard des tiers:

a) tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transmis à la Société Absorbante et seront par conséquent la propriété de la Société Absorbante excepté pour le transfert des droits de propriété industrielle et intellectuelle ainsi que des droits réels autres que les sûretés réelles sur meubles et immeubles qui ne sont opposables aux tiers que dans les conditions spéciales qui régissent ces opérations. Ces formalités peuvent encore être accomplies durant une de six mois à compter de la Date Effective;

la Société Absorbante sera responsable de tous les droits et obligations de la Société Absorbée, sous la condition toutefois que nonobstant ce qui précède, (a) les montants dus entre la Société Absorbée et la Société Absorbante seront annulés sans contrepartie, (b) la Société Absorbée cessera d'exister et ce, sans liquidation; et

c) la Société Absorbée devra transférer à la Société Absorbante les originaux de tous documents relatifs à leur constitution, tous actes, avenants, contrats, accords et opérations de toutes sortes, ainsi que les livres comptables et archives y relatives et les documents comptables, titres de propriété de tous biens, justificatifs de toutes opérations conclues, sûretés et contrats, archives, reçus et tous autres documents relatifs aux actifs et droits à la Date Effective.

Art. 2. Mentions obligatoires conformément aux Articles R 236-14 de la Loi Française et à l'Article 261 de la Loi Luxembourgeoise. Les informations suivantes doivent être mentionnées conformément aux Articles R 236-14 de la Loi Française et à l'Article 261 de la Loi Luxembourgeoise:

a) forme juridique, dénomination, siège social et numéro d'identification des Sociétés Fusionnantes ainsi que ceux envisagés pour la société issue de la fusion (Article R 236-14 de la Loi Française, de même qu'Article 261 paragraphe 2 de la Loi Luxembourgeoise):

(i) les détails relatifs à la Société Absorbante sont précités.

(ii) les détails relatifs à la Société Absorbée sont précités.

(iii) suite à la Fusion, la Société Absorbante conservera sa forme juridique, sa dénomination, son siège social et son numéro d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

b) Modalités relatives au rapport d'échange des parts/actions, modalités relatives aux remises des parts sociales de la Société Absorbante et date à partir de laquelle les parts donnent le droit de participer aux bénéfices (Article R 236-14 de la Loi Française, de même qu'Article 261 paragraphes 2 b), c) et d) de la Loi Luxembourgeoise):

(i) le rapport d'échange des actions de la Société Absorbée contre des parts sociales de la Société Absorbante est établie à 102 (cent-deux) actions de la Société Absorbée contre 1 (une) part sociale de la Société Absorbante selon la méthode d'évaluation telle que prévue à l'Annexe 1.

(ii) la Société Absorbante émettra 35 (trente-cinq) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune à l'associé unique de la Société Absorbée et les actions de la Société Absorbée seront annulées à la Date Effective.

(iii) l'associé unique de la Société Absorbée, étant entendu être l'associé unique de la Société Absorbante renonce à ses droits relatifs à l'échange des actions résiduelles telles que résultant du rapport d'échange mentionné ci-dessus contre des parts sociales de la Société Absorbante.

(iv) en conséquence, l'associé unique de la Société Absorbée aura le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante ainsi qu'à toute autre modalité relative à ce droit à compter de la Date Effective.

(v) Conformément à l'Article L 236-9 alinéa 3 de la Loi Française et à l'Article 265 (3) de la Loi Luxembourgeoise, l'associé unique de chacune des Sociétés Fusionnantes a renoncé à son droit à l'établissement d'un rapport écrit des organes de gestion/direction des Sociétés Fusionnantes expliquant et justifiant d'un point de vue juridique et économique le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange des actions/parts.

(vi) Conformément à l'Article L 236-10 I alinéa 1 de la Loi Française et à l'Article 266 (5) de la Loi Luxembourgeoise, l'associé unique de chacune des Sociétés Fusionnantes a renoncé à son droit de faire examiner le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange des actions/parts par le biais d'un expert indépendant/commissaire à la fusion.

c) Statuts de la Société Absorbante (Article R 236-14 de la Loi Française de même qu'Article 261 paragraphe 4 a) de la Loi Luxembourgeoise):

les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés relativement à la Fusion.

Ces statuts de la Société Absorbante ont été rédigés par acte de constitution daté du 20 décembre 1999, signés devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inchangés depuis, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 179 en date du 29 février 2000. La version actuelle des statuts, jointe au Projet de Fusion en Annexe 2, forme partie intégrante de ce Projet de Fusion et devra être publiée ensemble avec le Projet de Fusion.

d) Droits et mesures proposées assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales (Article 261 paragraphe 2 f) de la Loi Luxembourgeoise):

en l'absence d'associé ou porteurs de titres autres que des parts sociales ayant des droits spéciaux, aucun droit ou autre mesure ne sera assuré par la Société Absorbante.

e) Avantages particuliers attribués aux membres du conseil d'administration/gérant unique ou du conseil de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes (Article R 236-14 § 6 de la Loi Française de même qu'Article 261 paragraphe 2 g) de la loi Luxembourgeoise):

néant.

f) Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante (Article R 263-14 4° de la Loi Française et Article 261 paragraphe 2 e) de la Loi Luxembourgeoise):

les opérations de la Société Absorbée sont considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante au 1er janvier 2012.

g) Approbation de la Fusion (Article L 236-9 de la Loi Française, de même qu'Articles 263 et suivants de la Loi Luxembourgeoise):

l'approbation de la Fusion requiert des résolutions prises par assemblée générale des associés de la Société Absorbante en lien avec les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbée.

h) Effets probables de la Fusion sur l'emploi (Article R 236-14 §11 de la Loi Française de même qu'Article 261 paragraphe 4 b) de la Loi Luxembourgeoise):

à la Date Effective, les Sociétés Fusionnantes n'auront aucun employé ni salarié. Par suite, la Fusion n'aura aucun impact sur l'emploi s'agissant des Sociétés Fusionnantes.

i) Procédures relatives à la participation des travailleurs (Article R 236-14 §10 de la Loi Française, de même qu'Article 261 paragraphe 4 c) de la Loi Luxembourgeoise):

à la Date Effective, les Sociétés Fusionnantes n'auront pas d'employé. Partant, aucun accord ni aucune modalité relatifs à l'implication des travailleurs n'est à négocier.

j) Informations concernant l'évaluation du patrimoine actif et passif transféré par la Société Absorbée à la Société Absorbante (Article R 236-14 7° de la Loi Française, de même qu'Article 261 paragraphe 4 d) de la Loi Luxembourgeoise):

l'évaluation des éléments actifs et passifs de la Société Absorbée à être transférés à la Société Absorbante a été réalisée sur la base de leur valeur de marché conformément à ses comptes annuels revalorisés au 31 Décembre 2011.

Tous les associés des Sociétés Fusionnantes ont renoncé à leur droit de faire procéder à l'évaluation des actifs et passifs des Sociétés Fusionnantes par le biais d'un rapport d'un expert indépendant.

k) Date des derniers comptes annuels adoptés utilisés pour établir les modalités de la Fusion (Article R 236-14 §8 de la Loi Française, de même qu'Article 261 paragraphe 4 e) de la Loi Luxembourgeoise):

les comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée au 31 Décembre 2011 ont servi de base pour établir ce Projet de Fusion.

Art. 3. Evaluation des actifs et Passifs de la Société Absorbée. Sur la base de leur valeur de marché, les actifs nets de la Société Absorbée s'élèvent à un montant de 7.000.484,22 EUR (sept millions quatre cent quatre-vingt-quatre Euros et vingt-deux cents), conformément à ses comptes annuels revalorisés au 31 décembre 2011, selon le détail suivant:

- Actif apporté réévalué	7.614.157,51 €
- Passif pris en charge	613.673,29 €
- Actif net apporté	7.000.484,22 €

Suite à la Fusion, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront comptabilisés dans les comptes de la Société Absorbante à leur valeur de marché à la Date Effective.

Les Sociétés Fusionnantes et leur associé ont renoncé à leur droit de faire procéder à l'évaluation des actifs et passifs des Sociétés Fusionnantes par le biais d'un rapport d'un expert indépendant.

Art. 4. Date Effective, Approbation de la Société Absorbante, Formalités d'enregistrement de la Fusion en France. La Fusion sera effective entre les Sociétés Fusionnantes et envers les tiers à la date de publication dans la gazette officielle luxembourgeoise Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du procès verbal de l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante devant se tenir devant notaire luxembourgeois, approuvant la Fusion, tel que mentionné à l'Article 273ter de la Loi Luxembourgeoise (la «Date Effective»), date à laquelle, notamment, le transfert de la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante interviendra automatiquement par effet de la loi comme expliqué ci-avant à l'Article 1.

A compter de la Date Effective, la Fusion sera enregistrée en France en ce qui concerne la Société Absorbée, laquelle cessera alors d'exister par effet de la Fusion.

Art. 5. Mise à disposition de la documentation relative à la Fusion aux sièges sociaux. Les documents visés à l'Article 267 paragraphes 1 a) et b) de la Loi Luxembourgeoise de même qu'à l'Article R 236-3 de la Loi Française, en particulier:

a) le Projet de Fusion;

b) les comptes annuels, y inclus les rapports de gestion du Président pour la Société Absorbée relativement aux trois dernières années, incluant les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes au 31 Décembre 2011;

sont disponibles pour inspection de tout associé au siège social des Sociétés Fusionnantes à compter de la date des présentes.

Copie intégrale ou partielle des susdits documents peut être obtenue par tout associé sans frais et sur simple demande.

Art. 6. Protection des créanciers. Les créanciers des Sociétés Fusionnantes bénéficieront de toutes les protections et recours garantis par la Loi Luxembourgeoise et la Loi Française:

a) conformément à la Loi Luxembourgeoise, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion devant se tenir devant un notaire luxembourgeois peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement, dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où l'opération de fusion réduirait le gage des créanciers; et

b) conformément à l'article L 236-14 la Loi Française, les créanciers non obligataires des Sociétés Fusionnantes dont la créance est antérieure à la publicité donnée au Projet de Fusion conformément aux dispositions de l'article R 236-2 de la Loi Française, peuvent, dans un délai de trente jours suivants la dernière en dates de ces publicités, faire opposition à l'opération de fusion devant la juridiction compétente dans le ressort de laquelle se situe le siège social de la société débitrice partie aux présentes. La juridiction compétente pourra rejeter l'opposition, soit ordonner le remboursement de la créance ou la constitution de garantie si la Société Absorbante en offre et si elles sont jugées suffisantes.

A cet égard, les créanciers peuvent obtenir une information exhaustive sur ces modalités respectives aux sièges sociaux de la Société Absorbante (5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg) et de la Société Absorbée (386 Boulevard Jean Jacques Bosc, 33130 Begles, France).

Art. 7. Divers. Le Projet de Fusion est régi et devra être interprété conformément à la Loi Luxembourgeoise. Les juridictions de la ville de Luxembourg devront avoir une compétence exclusive pour connaître de tout litige relatif au Projet de Fusion. Par suite, toute procédure, procès ou action relatifs au Projet de Fusion devront être portés devant lesdites juridictions.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du Projet de Fusion et de tous actes, documents et formalités incombant à la Société Absorbante conformément à la Loi Luxembourgeoise.

DONT ACTE,

Dont, acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 juin 2012. Relation: EAC/2012/7104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Suit les statuts de la Société Absorbante «KEFEN S. à r.l.»

Annexe 2. Statuts de la Société Absorbante «KEFEN S. à r.l.»

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2 . La société prend la dénomination de KEFEN, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), divisé en 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat

Chaque gérant aura personnellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social et par la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat

Art. 12. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre communication au siège social de la société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 17. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la société.

La liquidation terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Enregistré à Esch/AL A.C., le 06 JUIN 2012. Relation: FAC/2012/7104. Reçu quatorze euros.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORMIE, Délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 06 juin 2012.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2012065552/270.

(120093247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

MAMA Sustainability Fund Soparfi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 154.936.

Wir teilen mit, dass Frau Anja ARNOLD ihr Verwaltungsratsmandat niedergelegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 7. Juni 2012.

Référence de publication: 2012065617/10.

(120093229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Au Petit Monde s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4844 Rodange, 16, rue des Vieilles Parts.

R.C.S. Luxembourg B 169.128.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt et un mai,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Mimo DELL'AERA, salarié, né à Turi/Bari, Italie, le 24 mars 1964, demeurant à L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "AU PETIT MONDE s.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une structure d'accueil sans hébergement pour enfants.

D'une façon générale, elle pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:

M. Mimo DELL'AERA, préqualifié: 100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-4844 Rodange, 16, rue des Vieilles Parts.
- 2) La société sera gérée par deux gérants, savoir:

Gérant administratif: Monsieur Mimo DELL'AERA, salarié, né à Turi/Bari, Italie, le 24 mars 1964, demeurant à L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.

Gérante technique: Madame Nathalie MATHIEU-BURTON, éducatrice, née à Pétange le 31 juillet 1978, demeurant à F-54430 Réhon-Heumont, 15, rue des Tilleuls.

- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: M. DELL'AERA, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 22 mai 2012. Relation: CAP/2012/1942. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme

Capellen, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012064276/102.

(120091372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

Kent Inter Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053318/10.

(120074698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Pearl Dream S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 168.591.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mars 2012.

2) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mars 2012.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de «PEARL DREAM S.A. SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent trente mille euros (€ 430.000,-), représenté par quatre mille trois cents (4.300) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (€ 2.500.000,-) qui sera représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur

de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5bis. Restrictions à la cession des actions

(i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") souhaite effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

(ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent ... les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012 et par dérogation à l'article 14, la première assemblée annuelle se tiendra en 2013.

Souscription

Les quatre mille trois cents (4.300) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée, deux mille cent cinquante actions	2.150
2. Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, deux mille cent cinquante actions	2.150
TOTAL: QUATRE MILLE TROIS CENTS ACTIONS	4.300

Ces actions ont été libérées à concurrence de cinquante-huit pour cent (58%) par des versements en espèces, de sorte que le montant de deux cent quarante-neuf mille quatre cents euros (€ 249.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:
 - a) la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», préqualifiée.
 - b) Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée.
 - c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.

Madame Maryse Mouton, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

- 2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.
- 3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2016.
- 4) Le siège de la société est fixé à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 26 avril 2012. Relation: CAP/2012/1563. Reçu soixante-quinze euros (75.00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt, au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 4 mai 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012053652/266.

(120074260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

HealthCoach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4407 Belvaux, 3, rue Salvador Allende.

R.C.S. Luxembourg B 117.064.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le huit mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Serge BERNARD, indépendant, né à Luxembourg, le 17 septembre 1965, demeurant à L-4407 Belvaux, 3, rue Salvador Allende.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis

1. Que la société à responsabilité limitée HealthCoach S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B n° 117064, ayant son siège social à L-4407 Belvaux, 3, rue Salvador Allende, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1585 du 21 août 2006.

2. Que le capital social de la société à responsabilité limitée HealthCoach S. à r. l. s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le comparant est devenu successivement propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société à responsabilité limitée HealthCoach S. à r. l. ("Associé Unique");

4. Que par la présente, l'Associé Unique, en tant que détenteur unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat

5. Que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée HealthCoach S. à r. l. déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que l'Associé Unique requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à à l'ancien siège social de la société HealthCoach S. à r. l.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BERNARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2012. LAC/2012/21495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057088/48.

(120080181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Invenergy Wind Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invenergy Wind Canada S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012053281/11.

(120073889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Kanner- a Jugendchouer vun de Gemenge Flussweiler a Wuermer, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5499 Dreiborn,

R.C.S. Luxembourg F 7.827.

DISSOLUTION

Lors de l'assemblée générale, qui s'est tenue à Niederdonven, en date du 23 mars 2012, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- 1) L'association est dissoute avec effet immédiat
- 2) Le fond de caisse est versé pour moitié à la chorale pour enfants «Muselfénkelcher» de Grevenmacher, et pour moitié à la chorale pour enfants «Sauerquakerten» de Rosport, Niederdonven, le 27/03/2012.

Référence de publication: 2012053312/16.

(120073811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Leni, Société Anonyme.

Siège social: L-6955 Rodenbourg, 28, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 130.570.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 18 avril 2012

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2012053347/12.

(120074510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Kreos Capital IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.054.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 4 mai 2012

Monsieur Raoul Ascher Stein, ayant son adresse professionnelle au 25 - 28 Old Burlington Street, W1S3AN, London, United Kingdom, a été nommé comme Gérant de catégorie B de la Société avec effet rétroactive au 22 avril 2012.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Anna D'Alimonte / Daniela Klasén-Martin

Gérants

Référence de publication: 2012053313/14.

(120074648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 116.516.

Les comptes annuels au 31 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KRONOSPAN LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

Référence de publication: 2012053315/11.

(120074440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Kentrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 et annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053319/11.

(120074108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Naboo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.150.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 mai 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

NABOO HOLDING S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2012053416/18.

(120073869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Linamar Holdings Hungary Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 135.570.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de Linamar Holdings Hungary Vagyongkezelő Kft datées du 3 mai 2012 que:

1. Mr. Tamas Horvath a démissionné de son poste de gérant de la Succursale avec effet au 2 mai 2012;
2. Monsieur Noel Moloney, né le 3 janvier 1982 à Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommé gérant de la Succursale avec effet 2 mai 2012 et ce pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053332/16.

(120074728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Giopao S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.784.

L'an deux mille douze,

le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit italien PESCE PIETRO S.p.a., ayant son siège à I-16016 Cogoletto (GE), Via Molinetto 40, inscrite au registre des sociétés d'Italie sous le numéro GE169824,

représentée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 février 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée GIOPAO S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.784 (NIN 2007 2439 733).

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2101 du 26 septembre 2007.

Le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur de la société:

Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 mai 2012. Relation: ECH/2012/753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057073/41.

(120079921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

KHM SP Neuhauser Straße 20 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 150.729.

Auszug des schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 23. April 2012

Beschlüsse:

1. Beschluss: Abberufung von Herrn M. Staratschek

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Martin Staratschek, als Geschäftsführer der KHM SP Neuhauser Straße 20 Beteiligung S.à r.l. mit sofortiger Wirkung abzuwählen.

2. Beschluss: Berufung von Dr. Thomas Goergen als Geschäftsführer

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Dr. Thomas Goergen, geboren am 08.03.1969 in D-54290, Trier, geschäftlich ansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736, Senningerberg, als Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer für die KHM SP Neuhauser Straße 20 Beteiligung S.à r.l. mit sofortiger Wirkung zu wählen.

Référence de publication: 2012053322/17.

(120074133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Kronospan Holdings, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4902 Sanem, Parc d'Activité Pafewee.

R.C.S. Luxembourg B 62.594.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KRONOSPAN HOLDINGS S.à r.l.

Référence de publication: 2012053326/11.

(120074345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Kronospan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4902 Sanem, Zone Industrielle Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 46.483.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KRONOSPAN LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012053327/11.

(120074305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

**Lenovo (Belgium) Sprl - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. IBM Products Holdings - Luxembourg Branch).**

Adresse de la succursale: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 107.152.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait des résolutions circulaires des gérants de Lenovo (Belgium) Sprl du 30 mars 2012

Il est résolu de confirmer

La clôture de notre succursale à Luxembourg dénommée LENOVO (BELGIUM) SPRL - Luxembourg Branch, RCS Luxembourg B 107.152 et adresse 1, Ceinture Um Schlass, L - 5880 HESPERANGE, avec effet au 31 mars 2012.

Pour LENOVO (BELGIUM) SPRL Luxembourg Branch
LG@VOCATS
Mandataire

Référence de publication: 2012053331/15.

(120074110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

L'Athantor, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 150.821.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053328/10.

(120074909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Lee Cooper Group Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 142.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012053329/11.

(120074269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

DCA.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 168.768.

STATUTS

L'an deux mil douze, le trois mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. D TAX BV BVBA, une société constituée et existante sous le droit belge, établie et ayant son siège social à De Ghelderodelaan, 6, B-1780 Wemmel, Belgique, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 890.586.395, ici représentée par son gérant Monsieur Laurent CHERPION, conseil fiscal, demeurant à 6, avenue de Ghelderode, B-1780 Wemmel.

2. ACV CONSEILS SC SPRL, une société constituée et existante sous le droit belge, établie et ayant son siège social à Chemin du Prince 307 7050 Masnuy-St-Jean, Belgique, immatriculé auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 875.408.865, ici représentée par son gérant Monsieur Vincent DEPRINCE, conseil fiscal, demeurant à 307, chemin du Prince, B-7050 Masnuy-Saint-Jean.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme juridique - Objet - Dénomination Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, dont celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à établir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet le conseil économique et financier, le conseil fiscal, le conseil stratégique et opérationnel, le conseil dans les domaines de la gestion, de la communication et du management des compétences, le conseil pour la

mise en place de systèmes administratifs et comptables ainsi que toutes prestations de commerce et de secrétariat y afférent.

La société a pour objet l'analyse, l'étude d'implantation, la gestion et l'organisation de centres informatiques, la consultation, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros et/ou en détail, la location et le leasing de tous biens matériels, systèmes, programmes et services se rattachant directement ou indirectement au domaine informatique, les prestations de services, conseils, de courtage et plus généralement toutes opérations relatives au traitement de l'information, de textes, d'images et de médias.

La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille, Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou non à son objet dans les domaines administratifs, commerciaux ou industriels.

La société a pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également par simple décision du ou des gérants établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. La Société est constituée sous la dénomination de DCA.lu S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par un associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les associés existants ont en toute hypothèse un droit de préemption sur les parts à céder, respectivement un droit de souscription préférentiel en cas d'augmentation de capital.

En cas de cession en conformité avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date d'aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) ont été souscrites comme suit:

D TAX BV BVBA, prénommée : 620 parts sociales
ACV CONSEILS SC SPRL, prénommée : 620 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Décisions des associés

- 1) La société est administrée par 2 gérants nommés pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Laurent CHERPION, conseil fiscal, né le 3 février 1976 à Etterbeek (B), demeurant à 6, avenue de Ghelderode, B-1780 Wemmel,
 - Monsieur Vincent DEPRINCE, conseil fiscal, né le 28 février 1968 à Mons (B), demeurant au 307, chemin du Prince, B-7050 Masnuy-Saint-Jean,
- 2) L'adresse du siège social est fixée à L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Cherpion, V. Deprince et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mai 2012. LAC/2012/21070. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012056967/141.

(120080092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

LuxCo UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.330.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053335/9.

(120074246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

**Lemon Brands & Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Creadoc S.à.r.l.).**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 120.075.

L'an deux mil douze, le trentième jour de janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Madame Gomes Mendes Monica, employée, née le 12 décembre 1978 à Ettelbruck (L), demeurant au 77d rue Principale, L-9190 Vichten, ici représentée par Monsieur Filipe Teixeira, demeurant au 77d rue Principale, L-9190 Vichten, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) Monsieur Gomes Mendes Luis Miguel, employé, né le 24 octobre 1974 à Ettelbruck (L), demeurant au 77c rue Principale, L-9190 Vichten, ici représenté par Monsieur Filipe Teixeira, demeurant au 77d rue Principale, L-9190 Vichten, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) Madame Yuliya LITVYENKO, employée, née le 19 octobre 1975 à Donetsk (Ukraine), demeurant au 110, rue Woiwer, L-4687 Differdange.

4) LEMON & PARTNERS S. à r.l. (anciennement Lab Invest S. à r.l.), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8047 Bertrange, 117 rue de Leudelange, RCS Luxembourg B numéro 137644, ici représentée par son gérant unique Monsieur Victor Bulas Fernandes, employé, né le 9 mai 1972 à Riom (F), demeurant à 36, rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sub 1) et 2), représentés comme dit ci-avant déclarent être les deux associés actuels de la société à responsabilité limitée CREADOC S. à r.l. avec siège social au 77C, rue Principale, L-9190 Vichten, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 120075, constituée suivant acte de notaire soussigné en date du 20 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil C numéro 2155 du 17 novembre 2006 et modifié suivant acte de notaire soussigné en date du 19 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil C numéro 894 du 11 avril 2008 (la «Société»).

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de constater ce qui suit:

- Madame Gomes Mendes Monica, préqualifiée, déclare par les présentes céder:

(i) 73 (SOIXANTE-TREIZE) PARTS SOCIALES qu'elle détient dans la Société à LEMON & PARTNERS S. à r.l. (anciennement Lab Invest S. à r.l.), précitée, laquelle ici représentée comme dit-ci-avant et ce acceptant, au prix global fixé entre parties, ce dont quittance et hors la comptabilité du notaire;

(ii) 1 (UNE) PART SOCIALE qu'elle détient dans la Société à Madame Yuliya LITVYENKO, employée, née le 19 octobre 1975 à Donetsk (Ukraine), demeurant au 110, rue Woiwer, L-4687 Differdange précitée, laquelle ici représentée comme dit-ci-avant et ce acceptant, au prix global fixé entre parties, ce dont quittance et hors la comptabilité du notaire.

- Monsieur Gomes Mendes Luis Miguel préqualifié, déclare par les présentes céder 25 (VINGT-CINQ) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la Société à LEMON & PARTNERS S. à r.l. (anciennement Lab Invest S. à r.l.), précitée, laquelle ici représentée comme dit-ci-avant et ce acceptant, au prix global fixé entre parties, ce dont quittance et hors la comptabilité du notaire.

Sur ce, les comparants sub 1, 2 et 4, agissant en tant que seuls associés de la Société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent que les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties comme suit:

LEMON & PARTNERS S. à r.l	98 parts sociales
Madame Yuliya LITVYNENKO	1 part sociale
Madame Gomes Mendes Monica:	1 part sociale

Deuxième résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes prestations de services comprenant toutes activités de secrétariat dans les domaines civils, commerciaux et associatifs.

La société a en outre pour objet la réalisation de toutes expertises comptables et fiscales, l'exercice de tout mandat de commissaire aux comptes lorsque ceux-ci ne sont pas réservés à un membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, et de toutes autres» activités autorisées par l'exercice de l'activité d'expertises comptables.

La société a aussi pour objet l'import/export et l'achat/vente de produits non-réglés.

Par ailleurs, elle a pour activité la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut emprunter avec ou sans garantie et peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Troisième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Gomes Mendes Luis Miguel préqualifié, de sa fonction de gérant et lui donnent pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Les associés nomment pour une durée indéterminée en qualité de gérant technique unique Monsieur Victor Bulas Fernandes, employé, né le 9 mai 1972 à Riom (F), demeurant à 36 rue de Colmar-Berg, L-7525 Mersch.

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique.

Ensuite, est intervenu Monsieur Victor Bulas Fernandes préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société déclare ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société en LEMON BRANDS & SERVICES S.à.r.l. et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est établi par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LEMON BRANDS & SERVICES S.à.r.l."

Sixième résolution

Les associés décident de transférer le siège social au 117 rue de Leudelange, L-8079 Bertrange et de modifier en conséquence l'article 2 §1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2. §1.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société en relation avec le nouvel objet social, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel qu'élargi, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Filipe Teixeira, Luis Gomes, Yuliya Litvynenko, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 février 2012. LAC/2012/5277. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012056265/99.

(120079471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Fridriks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 168.612.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

a comparu

Madame Berglind FRIDRIKS, conseiller économique, avec adresse professionnelle à L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck, laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet les activités suivantes:

- toutes opérations en relation avec le conseil économique;
- l'exploitation d'un organisme de formation continue;
- le recrutement et le conseil en ressources humaines.

La société a également pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les lois en vigueur.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements.

La société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

Finalement, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de FRIDRIKS S.à r.l..

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune entièrement libérées.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le ou les gérant(s).

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Si et aussi longtemps que la société sera unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts est souscrite par Madame Berglind FRIDRIKS, préqualifiée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2012.

Décisions de l'associé unique

Ensuite, la comparante et associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommée gérante unique pour une durée illimitée:

Madame Berglind FRIDRIKS, conseiller économique, avec adresse professionnelle à L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.
2. Le siège social est fixé à L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.

Avertissement

Le notaire soussigné a attiré l'attention de la comparante sur le fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que la comparante reconnaît avoir reçu.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B Fridriks, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 25 avril 2012, REM/2012/409. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012053839/114.

(120074894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

LYXOR Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.801.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053336/10.

(120074258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Movil Wave, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.409.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 23 avril 2012

1. M. Jason THEOFILOS a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 23 avril 2012.

2. M. Niels MARIJN, né à Utrecht (Pay-Bas), le 30 juin 1974, demeurant professionnellement à 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant avec effet au 23 avril 2012 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 07.05.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Movil Wave

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012053384/15.

(120074127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

La Louisière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 95.409.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053338/10.

(120074225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Crystal Shore Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-6460 Echternach, 9, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 164.081.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. ET NOMINEES LIMITED, a company incorporated and existing under the law of England and Wales, having its registered office at 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 7644655, here represented by Mrs. Virginie Mangeon, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 25, 2012,

2. Mr Gregory SHORE, company's manager, born on November 3rd, 1960 in New York, United States of America, residing at L-6450 Echternach, 74, route de Luxembourg, here represented by Mrs. Virginie Mangeon, private employee, with professional address in Echternach, by virtue of a proxy given on April 25, 2012.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

(the Shareholders),

Such appearing parties has requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "CRYSTAL SHORE WEALTH MANAGEMENT S.à r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164081, having its registered office at 9, Place du Marché, L-6460 Echternach, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 11th, 2011, published with the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association under number 2977 dated December 5th, 2011. The articles of incorporation have not been amended since.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that he may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- Decision to amend both French and English version of article 3 of the Company's article of association which shall henceforth read as follows:

English

" Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is to provide advice on investment matters to the Sanctuary SICAV-SIF (fonds d'investissement spécialisé) governed by the Law of 13 February 2007.

3.2. The Company shall carry out any activities connected with the provision of advice on investment matters to the Sanctuary SICAVSIF. It shall also carry out any activities connected with the promotion of the Sanctuary SICAV-SIF.

3.3. The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favor or relate to its object. "

French

" Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société consiste à fournir du conseil en matière d'investissements au SICAV-SIF Sanctuary (fonds d'investissement spécialisé) régis par la loi du 13 février 2007.

3.2. La Société pourra réaliser toutes activités en rapport avec la fourniture de conseil en matière d'investissements au SICAV-SIF Sanctuary. Elle pourra aussi réaliser toutes activités en rapport avec la promotion du SICAV-SIF Sanctuary.

3.3. La Société pourra réaliser toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet.

3.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet."

- Miscellaneous.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following sole resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to amend article 3 of the articles of association of the Company, so that in its English version it shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is to provide advice on investment matters to the Sanctuary SICAV-SIF (fonds d'investissement spécialisé) governed by the Law of 13 February 2007.

3.2. The Company shall carry out any activities connected with the provision of advice on investment matters to the Sanctuary SICAV-SIF. It shall also carry out any activities connected with the promotion of the Sanctuary SICAV-SIF.

3.3. The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favor or relate to its object."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-sept avril.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. ET NOMINEES LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social à 40, Woodborough Road, Winscombe, Somerset, BS25 1AG, inscrite au Registrar of Companies d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 7644655, représentée par Madame Virginie Mangeon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 avril 2012.

2. Monsieur Gregory SHORE, gérant de sociétés, né le 3 novembre 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à L-6450 Echternach, 74, route de Luxembourg, ici représenté par Mme Virginie Mangeon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, en vertu d'une procuration donnée le 25 avril 2012,

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

(les Associés)

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "CRYSTAL SHORE WEALTH MANAGEMENT S.à r.l." (la Société),

société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164081, ayant son siège social au 9, Place du Marché, L-6460 Echternach, constituée selon acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2977 le 5 décembre 2011. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Modification de la version anglaise et française de l'article 3 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Anglais:

" Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is to provide advice on investment matters to the Sanctuary SICAV-SIF (fonds d'investissement spécialisé) governed by the Law of 13 February 2007.

3.2. The Company shall carry out any activities connected with the provision of advice on investment matters to the Sanctuary SICAVSIF. It shall also carry out any activities connected with the promotion of the Sanctuary SICAV-SIF.

3.3. The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favor or relate to its object."

Français

" Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société consiste à fournir du conseil en matière d'investissements au SICAV-SIF Sanctuary (fonds d'investissement spécialisé) régis par la loi du 13 février 2007.

3.2. La Société pourra réaliser toutes activités en rapport avec la fourniture de conseil en matière d'investissements au SICAV-SIF Sanctuary. Elle pourra aussi réaliser toutes activités en rapport avec la promotion du SICAV-SIF Sanctuary.

3.3. La Société pourra réaliser toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet.

3.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet."

- Divers

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier l'article 3 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société consiste à fournir du conseil en matière d'investissements au SICAV-SIF Sanctuary (fonds d'investissement spécialisé) régis par la loi du 13 février 2007.

3.2. La Société pourra réaliser toutes activités en rapport avec la fourniture de conseil en matière d'investissements au SICAV-SIF Sanctuary. Elle pourra aussi réaliser toutes activités en rapport avec la promotion du SICAV-SIF Sanctuary.

3.3. La Société pourra réaliser toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet.

3.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Mangeon, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mai 2012. LAC/2012/20192. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012054346/191.

(120075703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 31.035.

Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 26 avril 2012

ad. 4.

En exécution de l'article 12 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur de l'assurance, l'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2012 PriceWaterhouseCoopers, représentée par Madame Christiane Schaus.

Leudelange, le 7 mai 2012.

LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme d'Assurances

Pit Hentgen

Directeur Général

Référence de publication: 2012053339/17.

(120074051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 31.036.

Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 26 avril 2012

ad. 4.

En exécution de l'article 12 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur de l'assurance, l'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2012 PriceWaterhouseCoopers, représentée par Madame Christiane Schaus.

Leudelange, le 7 mai 2012.
LA LUXEMBOURGEOISE
Société Anonyme d'Assurances
Pit Hentgen
Directeur Général

Référence de publication: 2012053340/17.

(120074050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

LINSTER-bureautique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 20, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 6.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053349/10.

(120074200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

LALUX RE, Société Anonyme de Réassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 163.698.

Procès-verbal de l'Assemblée Ordinaire des Actionnaires du 26 avril 2012

ad. 4.

En exécution de l'article 12 de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur de l'assurance, l'Assemblée Générale charge de la révision comptable externe pour l'exercice 2012 PriceWaterhouseCoopers, représentée par Madame Christiane Schaus.

Leudelange, le 7 mai 2012.
LALUX RE
Société Anonyme de Réassurance
Pit Hentgen
Directeur Général

Référence de publication: 2012053341/17.

(120074048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Layton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.981.

Extrait du conseil d'administration du 07.05.2012

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Beat Nägeli résidant à Breitingenstrasse 27, CH-8002 Zurich, Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué de la société LAYTON S.A.

Ses mandats de Président du Conseil d'Administration et administrateur délégué prendront fin en même temps que le mandai des attires administrateurs soit lors de l'assemblée générale annuelle de 2018.

L'administrateur délégué nouvellement nommé pourra engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Référence de publication: 2012053343/14.

(120074409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Zephira, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.611.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 avril 2012

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guy HORNICK de son mandat d'administrateur et de Président du conseil d'administration.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration le 30 avril 2012

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme président du conseil d'administration de la société.

La durée de son mandat de président du conseil sera fonction de celle de son mandat d'administrateur de la société et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de la fonction de président.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012055410/23.

(120077199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Le Chatelet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 2, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.333.

—
EXTRAIT

Suite au contrat de cession signé en date du 19 mars 2012, l'associé unique de la société Le Châtelet Sarl est maintenant: F.I.L. HOLDING S.A., ayant son siège social au

371 route de Belval,

L-4024 ESCH SUR ALZETTE

Et inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B101 861 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012053344/17.

(120074607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Le Comitium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 83.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053345/9.

(120074659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Lemagyc s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 51, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 145.073.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

LEMAGYC Sarl

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2012053346/14.

(120074239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Medico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 73.566.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2012 que:

- La siège social a été transférée au 26-28, rives de Clausen L-2165 Luxembourg.
- En outre suite à des changements d'adresses les administrateurs de la société Madame Orietta RIMI, Monsieur Andrea DE MARIA et Monsieur Riccardo MORALDI sont désormais domiciliés au 26-28, rives de Clausen L-2165 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 mai 2012.

Référence de publication: 2012053393/14.

(120073983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Librairie LE MONDE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 3, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 98.943.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012053348/12.

(120074641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Loherco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 72.100.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012053350/10.

(120074969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

LOU and friends S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.581.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Lou and Friends S.à r.l.

Référence de publication: 2012053351/10.

(120074789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Lux-Macle Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim.
R.C.S. Luxembourg B 62.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012053354/10.

(120074322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

China Designer Outlet Mall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.248.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 mai 2012

L'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- Monsieur Carmine REHO, né le 23 décembre 1978 à Nardo (LE), Italie, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, Monsieur Alberto CIAPERONI, né le 21 mai 1966 à Bollate (MI), Italie, demeurant professionnellement au 24, Foro Buonaparte à 20121 Milan en Italie, Monsieur Claude SCHROEDER, né le 2 mars 1973 à Ettelbruck, Luxembourg, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg et Monsieur Hugo FROMENT, né le 2 février 1974 à Laux, France, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg sont nommés aux fonctions d'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme
CHINA DESIGNER OUTLET MALL S.A.
Signature
Administrateur

Référence de publication: 2012054829/20.

(120076556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Wellington Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.861.

—
Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012053574/10.

(120074955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

W.Thielen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 53.980.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012053572/10.

(120074364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Mast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 134.770.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Christelle Ferry
Gérant

Référence de publication: 2012055766/12.

(120078367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.
